



18/03/2010

## Formateurs, ce qui va changer...

### L'action revendicative du SE-UNSA

**Secrétaire national : Joël Pehau**  
**Conseillère technique : Nathalie Meyer**

01 44 39 23 61

Mel: [secteur.formation@se-unsa.org](mailto:secteur.formation@se-unsa.org)

#### Sommaire :

**EMF : réécriture d la note de service de 95, l'arlésienne.**

**PRAG-PRCE-PIUFM :**

**CPC : des missions plus nombreuses, un cadre inchangé**

**Affectation des stagiaires 2010-2011**

**Nouveaux concours**

#### **EMF : réécriture de la note de service de 95, l'arlésienne.**

Depuis 3 mois, le SE-UNSA réclame une nouvelle tenue du groupe de travail chargé de la réactualisation de la note de service de 1995 définissant leurs missions. Pour nous, il y a urgence. La masterisation porte en elle la modification de leur service. En effet, le cahier des charges de la formation va être modifié. Les propositions du ministère tendent à organiser le tutorat des stagiaires hors du temps de service. Pour le SE-UNSA, c'est un casus belli. Il combattra toute mesure qui détériorera les conditions de travail des personnels. Formateur d'adulte est un métier qui ne s'improvise pas.

Quid de leur rémunération ? Y aura-t-il différenciation entre EMF, tuteurs, conseillers pédagogiques du second degré, maîtres d'accueil temporaire ? Aucune réponse n'est apportée.

**En tout état de cause, nous demandons une clarification et la publication de la note de service de 95, réactualisée au plus vite.** Le SE-UNSA, avec les autres organisations syndicales, a obtenu que deux groupes de travail se tiennent dans la quinzaine qui vient, notamment sur les maîtres formateurs. Nous y porterons nos revendications : la défense de l'intérêt des collègues formateurs, de leur service et missions tout en apportant des propositions pour améliorer le sort des stagiaires et jeunes collègues. Cela dit, pour le SE-UNSA cette réforme doit être revue de fond en comble. Seul l'abandon des décrets pris en juillet 2009 couplé à un nouveau positionnement du concours seront les préalables à une formation digne de ce nom.

#### **PRAG-PRCE-PIUFM :**

Nos collègues formateurs de l'IUFM ne doivent en aucun cas être sacrifiés dans le cadre de la masterisation. En effet, l'élévation du niveau de recrutement ne constitue pas un argument pour balayer d'un revers de la main leurs compétences largement reconnues. La formation professionnelle demeure essentielle. **Dans le cadre de l'UNSA Education, le SE-UNSA et Sup' Recherche poursuivent le combat pour défendre les fonctions et les missions de ces personnels.**

## CPC : des missions plus nombreuses, un cadre inchangé

Être CPC aujourd'hui, c'est à la fois former les nouveaux arrivés dans le métier et accompagner les titulaires en formation continue. C'est répondre à des besoins très concrets tout en se battant pour ne pas être happé par la spirale administrative. La note cadrant la mission des CPC date de 1996. Historique des tentatives de dépoussiérage.

De novembre 2004 à avril 2005, des discussions avaient été entamées à l'initiative du cabinet Fillon. Elles avaient permis d'avancer sur bon nombre de points et devaient donner lieu à la rédaction de nouveaux textes pour la rentrée 2005. Entre temps changement de ministre... et le nouveau cabinet de Robien n'avait pas jugé utile de poursuivre et d'achever ce travail.

Le SE-UNSA avait été reçu le par le cabinet du ministre sur la question des conseillers pédagogiques à la fin de l'année 2007. Cette audience s'inscrivait dans le cadre du travail mené, durant les trois années précédentes, avec l'intersyndicale (SE-UNSA, SNUIPP, SGEN-CFDT, FO) à laquelle participait aussi l'ANCP (Association Nationale des Conseillers Pédagogiques)

Le SE-UNSA avait dressé le constat de la situation des conseillers pédagogiques :

- **La nécessité de redéfinir leurs missions**

Un nouveau **CAFPEMF** « le diplôme d'expertise pédagogique » ou une évolution du CAFPEMF pour qu'il ait un caractère universitaire étaient à étudier.

- **Frais de déplacement**

Nous avons dénoncé les disparités fortes qui existent entre circonscriptions ainsi que l'absence de transparence critères de répartition.

- **Revalorisation financière**

Nous demandons une revalorisation indiciaire à une revalorisation indemnitaire.

Les représentants du cabinet avaient écouté et noté nos interventions reconnaissant même la pertinence de nos analyses. Ils envisageaient une réécriture de la circulaire de missions des conseillers pédagogiques. Par contre, ils étaient restés très évasifs sur les aspects financiers...

Aujourd'hui, alors que la formation initiale change, le SE-UNSA veillera à ce que ce ne soit pas le prétexte pour alourdir les missions des CPC. La maîtrise appelle à rediscuter du CAFPEMF, de VAE...le SE-UNSA répondra présent pour défendre l'intérêt des conseillers pédagogiques dans tout débat qui concernera ces questions.

## Affectation des stagiaires 2010-2011

Le ministère vient enfin de faire parvenir aux recteurs et aux inspecteurs d'académie la note de cadrage qui tente de préciser le dispositif d'accueil et de formation des fonctionnaires stagiaires.

Par son flou, ce texte traduit toute la difficulté ministérielle à mettre en œuvre une maîtrise mal préparée et qui ne répond pas au besoin d'une formation professionnelle par alternance. Le ministère n'a plus la main : ni sur la formation initiale des étudiants abandonnée aux universités, ni sur la formation des fonctionnaires stagiaires que chaque recteur et chaque inspecteur d'académie organisera à sa guise.

Le texte leur laisse beaucoup de latitude pour résoudre la quadrature du cercle : assurer la formation



des stagiaires tout en les utilisant comme moyens d'enseignement. Le SE-UNSA réaffirme que la formation d'adultes ne s'improvise pas. Il continuera à se battre pour qu'une formation assurée par des personnels qualifiés reprenne le pas sur « le compagnonnage ».

Le SE-UNSA veillera à ce que les instances paritaires soient consultées sur les modalités d'organisation de cette année de formation. Il y défendra tout ce qui pourra donner du sens à une formation professionnelle indispensable.

## Nouveaux concours

Les nouveaux concours vont se mettre en place pour la session 2011.

Cela veut dire que cette année 2010 va voir se dérouler deux sessions de concours :

- celle se déroulant de janvier à juin pour la rentrée de septembre 2010
- celle ayant lieu de septembre à novembre 2010 qui concernera l'admissibilité pour les concours 2011.

Le ministère a publié les contenus des concours au Journal officiel du 6 janvier 2010.

**Retrouvez un tableau comparatif du CRPE avant et après 2011 en pièce jointe.**

Dans le premier degré : les échanges que nous avons eu avec le ministère ont permis de tempérer quelques effets néfastes : réintroduction des épreuves d'arts visuels, d'EPS et de musique, rééquilibrage des coefficients disproportionnés dans la prise en compte du disciplinaire. Les candidats devront présenter une séance d'enseignement.

En définitive, le concours reste classique dans ses attentes. Par contre, il faut davantage de pré requis (Niveau B2 en langue, C2I, AFPS, 50 m en natation).

A cela s'ajoute une épreuve « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». Le SE-UNSA avait réclamé une épreuve dont le thème était « connaissance générale du système éducatif ». Pour nous il est primordial, quelque soit le métier, de connaître toutes les caractéristiques du milieu on va évoluer. Hélas, cette conception n'est pas partagée.

Dans le second degré : Hormis l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », on demeure sur des épreuves très classiques, quasi copier-coller de ce que l'on connaissait auparavant.

En résumé, l'élévation du niveau de recrutement ne se traduit absolument pas dans les contenus des concours. Sa seule justification réside dans les 16000 suppressions de postes de stagiaires...